



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 6 Réunion du vendredi 15 septembre 2023

Responsable : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES :

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2023/2024. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émis par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2023/2024 publiés en annexe du présent PV.

La Commission demande aux clubs concernés par ces observations de faire le nécessaire ou d'adresser un mail officiel pour clarifier leur situation.

Attention ! Les ententes non déclarées ne pourront pas débiter le championnat concerné.

Art. 39 Bis des Règlements Généraux de la FFF

Art. 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Art. 16 des Règlements des Championnats de District

Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

- 1- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE
U13 (Equipe 2) : FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE**

Observations : Considérant les correspondances des clubs de Foot Sud 41 et Romo Fr Turquie du 18.08.23 précisant l'entente sur la catégorie U13, la Commission traite la demande.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 2- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE
U13 (Equipe 3) : FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE

Observations : Considérant les correspondances des clubs de Foot Sud 41 et Romo Fr Turque du 18.08.23 précisant l'entente sur la catégorie U13, la Commission demande aux clubs de confirmer que cette équipe a comme club support le club de Foot Sud 41 contrairement à ce qui est écrit dans les correspondances.

Elle souligne également que le club de ROMO FR TURQUE doit être club support vis-à-vis des obligations Jeunes (1 équipe comprise entre les catégories U9 à U18) ou avoir une équipe U9.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 3- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de NAVEIL JS – VILLE AUX CLERCS LP SENIORS F

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour la catégorie SENIORS F.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 4- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC
U7 (Equipe 2) : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US
U9 (Equipe 2) : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US

Observations : Considérant la correspondance du club de Fougères/Ouchamps/Feings US du 04.09.23 précisant l'entente sur les catégories U7 et U9, la Commission demande au club de TPS FC de formuler ses observations car il est club support.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 5- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS – CHITENAY/CELLETES US
U11 F : MONT/BRACIEUX AJS – CHITENAY/CELLETES US – ST GERVAIS AS
U13 F : CHITENAY/CELLETES US – MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 6- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS
U7
U9

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U7 et U9.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

7- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de HAUT VENDOMOIS FC – VILLE AUX CLERCS LP

U7 :

U9 :

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

8- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de HAUT VENDOMOIS FC – ASSMC SENIORS F : HAUT VENDOMOIS FC – ASSMC

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

9- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC

U11 : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 18 septembre 2023